

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2021

I. Rappel des évènements marquants de l'exercice 2020

Budget principal : les résultats de l'exercice budgétaire sont :

- En recettes de fonctionnement 2020 : 1 824 202,78 €
- En dépenses de fonctionnement 2020 : 1 311 980,30 €
- En recettes d'investissement 2020 : 1 407 837,38 €
- En dépenses d'investissement 2020 : 2 043 448,78 €

La commune a poursuivi les travaux entamés au cours de l'année 2019. Elle a notamment réceptionné la Maison des Associations, et poursuivi le chantier des travaux des abords du centre bourg, avec la réception des bornes aux entrées et sorties du Village.

Il n'y a pas eu de dépenses exceptionnelles marquantes.

Budget parkings : les résultats de l'exercice budgétaire sont :

- En recettes de fonctionnement 2020 : 451 510,98 €
- En dépenses de fonctionnement 2020 : 410 004,16 €
- En recettes d'investissement 2020 : 229 144,18 €
- En dépenses d'investissement 2020 : 249 008,39 €

Budget port : les résultats de l'exercice budgétaire sont :

- En recettes de fonctionnement 2020 : 909 927,03 €
- En dépenses de fonctionnement 2020 : 349 703,30 €
- En recettes d'investissement 2020 : 124 528,53 €
- En dépenses d'investissement 2020 : 109 620,20 €

II. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Budget principal, port, parkings :

Les dépenses ont été sensiblement les mêmes que pour l'exercice précédent, excepté les dépenses de voirie et réseaux qui ont été moins importantes (plus de 41 000 € de dépenses en 2019 contre 18 000 € en 2020).

III. Les charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnels se divisent en plusieurs composantes : la rémunération brute, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales.

La commune d'Yvoire dispose de 11 postes ouverts et pourvu dont un agent à temps non complet.

Pour l'année 2021, les charges de personnel se montent à 682 231 € (ce qui correspond à 30 % du total des dépenses de fonctionnement de la commune)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2021

Près de 6 000 € des charges de personnel sont liées à l'action sociale (CNRACL, CNAS).

IV. Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Le montant alloué aux indemnités des élus (article 6531) se monte à 61 044,00 €.

Les sommes versées au CCAS est de 15 000 €.

Le montant prévisionnel 2021 qui devrait être versé aux associations se monte à 40 000 €, dont 15 000 € pour l'Association Léman Initiative Emploi Nature (LIEN) afin de promouvoir les actions d'insertion sociales et professionnelles des salariés en chantier d'insertion.

V. Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67)

Il est prévu d'allouer 4 000,00 € (budget principal) à l'article 673 – Titres annulés, 2 000,00 € (budget parkings).

VI. Le virement à la section d'investissement (023)

Afin d'équilibrer le budget, il a été décidé d'allouer la somme de 584 656,95 € au 023 au budget principal, 601 812,99 € au budget port et 267 848,00 € au budgets parcs de stationnement.

VII. Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

A ce chapitre il a été voté au **budget principal** un montant de 484 854,00 €, correspondant :

- au concession dans le cimetière (1 000 €)
- à la location du domaine public (1 200,00 €)
- au forfait post stationnement (10 000,00€)
- au remboursement des frais de personnel des budgets annexes port, parking (183 000,00 €)
- au remboursement des frais des services administratif et technique du SIVU (18 000€)
- au remboursement des frais des budgets annexes (269 000,00 €)

A ce chapitre il a été voté au **budget annexe des parcs de stationnement** un montant de 500 000 €.

A ce chapitre il a été voté au **budget annexe du Port** de plaisance un montant de 5549 500 €.

VIII. Les impôts et taxes (chapitre 73)

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Le montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale est de 676 547 € (budget principal).

IX. Les dotations et participations (chapitre 74)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2021

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 85 428 euros pour l'année 2021, ce qui correspond à une baisse de 6% par rapport à l'année 2018.

La dotation de solidarité est estimée à 12 500 euros en 2021, en augmentation de 15% par rapport à l'année 2018.

La part de compensation au titre des exonérations des taxes foncières bâties et non bâties se monte à 1 000 euros pour 2021.

La part des fonds frontaliers est estimée à 310 000 euros pour 2021, et reste stable depuis plusieurs années.

X. Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Le montant du revenu des immeuble est estimé à 50 000 euros pour 2021, soit une baisse de 30% comparé à l'année 2018.

XI. Les recettes exceptionnelles au budget principal (chapitre 77)

L'estimation de ce chapitre est de 4 500 euros (libéralités reçues, sinistres).

XII. Les investissements mobiliers et immobiliers programmés (chapitre 20, 21, 23)

Budget principal :

Pour l'année 2021, il est prévu d'installer le mobilier de la Maison des Associations, ce qui se monte à 109 419,80 euros.

Il reste à terminer de régler les dernières factures de la construction de cette dernière, ce qui s'élève approximativement à 132 488,66 euros.

Le programme 1^{ère} tranche concernant l'aménagement des abords de la mairie est également en cours d'achèvement, il a été prévu de budgétiser 163 099,76 euros pour le terminer.

Cette année 2021 voit apparaître l'installation des caméras de vidéoprotection sur la commune d'Yvoire, représentant sur le budget principal un coût de 110 000 euros.

Budget parcs de stationnement

Pour l'année 2021, il a été notifié un marché (appel d'offre) concernant le changement des automates de paiement et contrôle d'accès des parkings à l'article 2135.

L'opération de vidéoprotection a été estimée à 33 000 euros.

Budget Port

La capitainerie s'est vu changer son mobilier, en passant également par la peinture des locaux.

Des travaux d'enrobés sont également prévus au budget sur le quai du Port de plaisance, avec la création d'un caillebotis sur pieux au Port des pêcheurs.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2021

L'opération de vidéoprotection sur ce budget est estimée à 123 411,37 €.

XIII. Les recettes nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement

Au budget principal, l'excédent d'investissement reporté (001) représente 104 400,27 euros.

Le montant du FCTVA associé au montant prévisionnel de taxe d'aménagement représente 148 680 euros.

L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) se monte à 338 356,00 euros

Plusieurs subventions (Etat, Département, Région) doivent être soldées pour l'année 2021 ce qui se monte à 93 377,98 euros.

D'autres subventions voient le jour pour le financement du mobilier de la Maison des Associations (Région et Département) pour un montant prévisionnel de 52 000 euros.

Il n'est pas prévu au budget principal de contracter un emprunt pour l'année 2021.

Les écritures d'amortissement se montent à 10 633,49 euros.

XIV. Endettement pluriannuelle

Le terme de l'endettement pour l'ensemble des budgets de la commune est à la date de 2039.

Affiché le 07/05/2021